
SOMMAIRE

Pièce n°1 : Rapport de Présentation

Pièce n°2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pièce n°3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation

Pièce n°4 : Règlement écrit

Pièce n°5 : Plan de zonage

- **Pièce n° 5a** : Plan de zonage – secteur nord, échelle 1/ 8 500^{ème}
- **Pièce n° 5b** : Plan de zonage – secteur centre, échelle 1/ 5 000^{ème}
- **Pièce n° 5c** : Plan de zonage sud – secteur sud, échelle 1/ 2 500^{ème}

Pièce n°6 : Liste des emplacements réservés

Pièce n°7 : Evaluation environnementale

Pièce n°8 : Annexes

- **Pièce n°8a** : Liste des Servitudes d'Utilité Publique
- **Pièce n°8b** : Plan de Prévention des Risques crues de la Sereine, crues torrentielles et mouvements de terrain
- **Pièce n°8c** : Site Patrimonial Remarquable
- **Pièce n°8d** : Périmètre dans lequel l'article L 111-16 du Code de l'Urbanisme ne s'applique pas
- **Pièce n°8e** : Plan d'Exposition au Bruit aéroport Lyon-Saint-Exupéry
- **Pièce n°8f** : Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
- **Pièce n°8g** : Zones d'Aménagement Concerté
- **Pièce n°8h** : Périmètre d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités en application de l'article L 126-1 du code rural et de la pêche maritime
- **Pièce n°8i** : Arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires du département de l'Ain et localisation des secteurs concernés sur la commune
- **Pièce n°8j** : Zones à risque d'exposition au plomb
- **Pièce n°8k** : Bois ou forêts relevant du régime forestier
- **Pièce n°8l** : Annexes sanitaires
- **Pièce n°8m** : Secteurs d'information sur les sols
- **Pièce n°8n** : Cahiers de recommandations paysagères et architecturales
- **Pièce n°8o** : Actes administratifs